



Garanties Assistance Santé

(Adhérents laïcs)

- Les prestations d'assistance ne peuvent être déclenchées qu'avec l'accord de l'assisteur -

Suite à un contrat passé avec Mondial Assistance France SAS, la Mutuelle Saint-Martin vous propose notamment les garanties suivantes :

En cas de maladie et/ou d'accident

- Service de portage de médicaments prescrits par un médecin
- Aide à la recherche d'une infirmière au domicile (frais liés aux soins à charge du bénéficiaire)
- Portage de repas à domicile en cas d'immobilisation de plus de 4 jours (dans la limite de 5 livraisons)
- Urgence au domicile : organisation du transfert à l'hôpital et retour au domicile (dans un rayon de 50 km)

En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation de plus de 8 jours

- Aide ménagère 3 h par semaine pendant 3 semaines
- Transport aller-retour d'une personne de la famille résidant en France Métropolitaine (seulement en cas d'hospitalisation)
- Séjour à l'hôtel de cette personne à concurrence de 46 € TTC par nuit (2 nuits maximum)

En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation de plus d'une journée

- **Soit** garde des enfants à charge pendant 2 jours maximum (10 heures par jour dans les heures normales de travail)
- **Soit** transfert aller-retour des enfants chez une personne désignée en France Métropolitaine
- Garde des animaux (chien, chat) au domicile de l'adhérent ou en centre agréé (230 euros maximum) si l'hospitalisation dépasse 24 h

Si votre enfant est malade ou blessé (enfants de moins de 15 ans)

- Garde de l'enfant par une personne qualifiée (10 h par jour, dans les heures normales de travail, pendant 2 jours consécutifs) ; un délai de prévenance de 5 h peut être demandé pour rechercher la garde malade
- Transport aller-retour d'un proche parent résidant en France Métropolitaine, Andorre ou Monaco, désigné par le bénéficiaire, pour venir au chevet de l'enfant

Garanties école continue

- En cas d'absence supérieure à 14 jours consécutifs de cours, envoi d'un répétiteur scolaire pendant 15 h par semaine, fractionnables, avec un minimum de 3 h de cours dans la journée, par matière ou par répétiteur scolaire (1 525 € maximum pour une année scolaire) ; au-delà de 15 h par semaine, les cours sont à la charge du bénéficiaire ; les cours sont dispensés du CP à la 3ème dans les matières suivantes : langues étrangères de l'Union Européenne, français, physique-chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, mathématiques, histoire, géographie, technologie.

Prestations en cas de décès

- Rapatriement du corps (France et DOM) sur le lieu d'inhumation lors d'un déplacement de moins de 90 jours et à plus de 50 km du domicile
- Frais de cercueil (plafond de 800 €)

Téléassistance (bénéficiaires âgés de 75 ans et plus)

- Centrale d'alarme et réseau de téléassistance suite à une hospitalisation de plus de 8 jours et après avis de l'assisteur
- Prise en charge des frais d'installation et de location de la téléassistance durant 2 mois maximum

Informations médicales

Du lundi au samedi, de 9 h à 20 h :

Mondial Assistance France et ses médecins répondent aux questions d'ordre médical

Conseil social

Du lundi au samedi, de 9 h à 20 h :

Ce service d'informations à caractère documentaire et réglementaire sur la législation sociale est destiné principalement à accueillir et orienter le bénéficiaire dans les domaines suivants :

- La personne
- La structure de la famille
- La maternité
- Le statut de l'enfant
- Les prestations familiales
- L'accueil du jeune enfant
- Les jeunes
- La protection de la jeunesse
- L'emploi et le chômage
- Le budget
- Le logement
- La maladie et l'accident
- Le handicap et l'invalidité
- La retraite
- De l'aide sociale à l'aide juridique
- Le décès



Pour tout besoin d'intervention, contactez :

MONDIAL ASSISTANCE

TÉL : 01 49 93 72 55

sans oublier de mentionner le numéro de protocole d'accord de la MSM :

n° **50Q**

Les Prestations sont mises en œuvre par MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS – 54, rue de Londres - 75008 PARIS - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 584 076,86 EUROS - 490 381 753 RCS PARIS - Siret : 490 381 753 00014 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07 026 669.
Et assurées par : FRAGONARD ASSURANCES – 2, rue Fragonard - 75017 PARIS - Société Anonyme au capital de 37 207 660 EUROS - 479 065 351 RCS PARIS - Siret : 479 065 351 0013 - Entreprise régie par le Code des Assurances - Autorité de Contrôle Prudentiel sise : 61, rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09 -

- Document non contractuel -